



# Règlement

## Triathlon du MACONNAIS 2023

1. S'inscrire au Triathlon du Mâconnais implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
2. Le Triathlon de Mâcon se déroulera le 2 Juillet 2023
3. Les inscriptions seront ouvertes du lundi 2 Mai 2023 au vendredi 30 juin 2023.
4. Les inscriptions se font « En ligne » via notre prestataire d'inscription YAKA.
5. Le nombre de dossards disponible par course est le suivant :
  - **Course M** : 300 dossards
  - **Course Relais M** : 25 dossards
  - **Course XS** : 250 dossards
  - **Course 6-9** : 50 dossards
  - **Course 10-13** : 50 dossards

6. A partir du moment où une course affichera complet, il sera procédé à l'ouverture d'une liste d'attente. Si des dossards venaient à se libérer, un mail sera envoyé aux inscrits sur la liste d'attente dans l'ordre chronologique d'inscription. Ces derniers auront 12H pour s'inscrire à défaut de quoi le dossard libéré sera proposé à un autre inscrit sur cette même liste d'attente.

## 7. Tarifs d'inscriptions

Les tarifs d'inscription sont définis comme suit :

- Inscription à la **course M** : 45,00 €
- Inscription à la course **Relais M** : 60,00 € par équipe (équipe de 2 ou équipe de 3)
- Inscription à la **course XS** : 25,00 €
- Inscription à la course **6-9** : 7,00 €
- Inscription aux **10-13** : 7,00 €

**Les tarifs d'inscriptions sont majorés sur place :**

- Inscription à la **course M** : 50,00 €
- Inscription à la course **Relais M** : 70,00 € par équipe (équipe de 2 ou équipe de 3)
- Inscription à la **course XS** : 30,00 €
- Inscription à la course **6-9** : 10,00 €
- Inscription aux **courses 10-13** : 10,00 €

L'organisation se réserve le droit d'inviter qui que ce soit à participer aux épreuves à titre gratuit sans qu'elle n'ait à se justifier

Un concurrent inscrit qui désirerait changer de course se verra appliqué des frais de dossier d'un montant de 5 €.

## 8. Annulations d'inscriptions

En cas d'annulation d'inscription, les modalités de remboursement sont définies comme suit :

- Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé même en cas de présentation d'un certificat médical.
- En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, sauf pour cause sanitaire. Les frais bancaires restent dus.

## 9. Pass compétition

- Les licenciés FFTRI « Compétition Jeune » et « compétition » sont affranchis de l'achat, à l'inscription, d'un « pass compétition ».
- Les personnes non-licenciées et licenciées FFTRI « Loisir », « Dirigeant » ou « Action » devront souscrire au « Pass compétition ».
- Le Tarif du Pass-Compétition est le suivant :

**Course M** : 20 €

**Course relais M** : 5 € par non-licencié FFTRI prenant part au relais

**Course XS** : 5 €

**Course 6-9** : 2 €

**Course 10-13** : 2 €

## 10. Certificat médical

- Qui doit présenter un certificat médical ?
  - ✓ Les licenciés FFTRI « Dirigeant » ou « Action » doivent présenter un certificat médical.
  - ✓ Les non-licenciés FFTRI doivent présenter un certificat médical.
- Les mentions qui doivent figurer sur le certificat médical...
  - ✓ La notion claire de « **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou du triathlon en compétition)** » ou du « **(sport concerné)** en compétition » pour le relais sont acceptées.
    - ✓ La mention « **(autre sport)** en compétition », ou l'absence de référence à la compétition ne seront pas acceptés.
- Les mineurs non-licenciés FFTRI consultent le questionnaire de santé et fournissent l'attestation de santé (documents disponibles lors de l'inscription)

## 11. Retrait des dossards

- Les retraits des dossards se feront sur le site de l'épreuve :
  - ✓ Le samedi 1 juillet 2023, de 9H00 à 19H00 chez notre partenaire DECATHLON Mâcon.

✓ Le dimanche 2 Juillet, à partir de 8H00 sur le site de l'épreuve

- Pour chaque course, il ne sera plus possible de retirer son dossard 30 minutes avant le départ de la course.
- Les dossards non-retirés 30 minutes seront alors remis à la disposition d'éventuels athlètes, présents sur site, en attente de dossard.
- Un seul dossard par athlète sera distribué. L'utilisation de la **ceinture porte dossard est obligatoire**.
- Chaque concurrent se verra remettre une plaquette avec : 1 dossard, une étiquette à mettre sur la tige de selle, 3 autocollants pour le casque, 1 étiquette pour la consigne, une puce avec bracelet a scratch, un cadeau.
- La non restitution de la puce en fin de course sera facturé 25 €

## **12. Tout litige non évoqué dans le présent règlement sera tranché par l'organisateur.**

### Règlement des épreuves

## **13. Le Triathlon du Mâconnais 2023 est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. A ce titre, la réglementation FFTRI s'applique dans son intégralité.**

## **14. Les précisions suivantes sont apportées**

- 1. Le vélo se déroulera sur un circuit ouvert aux véhicules.** L'athlète devra donc respecter le code de la route. Le drafting est interdit sur toutes les catégories d'âges.
- 2.** Chaque concurrent devra récupérer directement son matériel dans le parc à vélo une fois passé la ligne d'arrivée.
- 3.** L'utilisation de caméras embarquées est interdite.
- 4.** La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la FFTRI. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).

- 5.** Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du triathlon de Mâcon, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître ainsi que vos données d'inscription. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.
  
- 6.** Les courses relais sont des « relais type B » : Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais. Le passage de relais se fera par transmission de la puce de chronométrage.
  
- 7.** Sur l'épreuve M, dont le départ sera donné à 14H00, les concurrents qui entreront dans l'aire de transition T2 (transition vélo-Course à pied) après 17H00 ne seront pas autorisés à prendre le départ de la partie course à pied